

**RAPPORT  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

2016  
2017

## INTRODUCTION

Le développement durable est « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » : il vise à atteindre un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

### L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST RECHERCHÉ GRÂCE AUX CINQ ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

4

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

5

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Région des Pays de la Loire souhaite présenter dans ce rapport une synthèse de son action en la matière, ainsi que la manière dont le développement durable irrigue les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire régional. **Qu'il s'agisse de la promotion de l'apprentissage, de la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale, de la feuille de route pour la transition énergétique ou de la stratégie économique adoptée en décembre 2016, le développement durable est bien présent dans l'action quotidienne de la collectivité.**

Région des Pays de la Loire - septembre 2017. Directeur de la publication : Bruno Retailleau. Co-directeur de la publication : François Pinte. Rédaction : Région des Pays de la Loire. Maquette : Liner Communication. Photo de couverture © Région Pays de la Loire - Ouest Médias - Pierre Minier.



© Ouest Médias

## 2016-2017 POUR UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX ET HARMONIEUX DES PAYS DE LA LOIRE

Depuis 2010, le législateur exige de chaque collectivité locale qu'elle produise un rapport recensant l'ensemble de ses actions contribuant au développement durable. Plus qu'un ensemble d'engagements, ce document exprime l'attachement de notre collectivité au développement ambitieux mais harmonieux des Pays de la Loire, pour tous les territoires et tous les Ligériens.

Préservation de nos paysages comme de nos héritages, transmission de savoir-faire et même de savoir-être, renforcement de l'équité territoriale, soutien à la transition écologique, à la transition énergétique et à l'innovation technologique : **c'est en donnant le meilleur de nos identités et en prenant le meilleur de la modernité que les Pays de la Loire doivent construire leur avenir**, avec toutes les forces vives de notre région. Une exigence que porte le Conseil régional, comme en témoigne ce rapport.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Bruno RETAILLEAU**

Président du Conseil régional  
des Pays de la Loire

## SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique en Pays de la Loire	4
La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources	8
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	12
L'épanouissement de tous les êtres humains	20
La transition vers une économie circulaire	28

## La lutte contre LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

**50 M€**  
POUR LUTTER CONTRE  
LA SUBMERSION MARINE  
DANS LES DÉPARTEMENTS  
LITTORAUX

**121 M€**  
POUR  
LA FEUILLE DE ROUTE  
SUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

**19**  
STATIONS GNV\*  
D'ICI 2020  
\* Gaz naturel véhicule

**25**  
PROJETS D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES  
SOUTENUS  
D'ICI À 2021

© Région des Pays de la Loire - PB, Fourmy

La Région des Pays de la Loire se trouve en première ligne face aux enjeux du changement climatique. Les événements météorologiques extrêmes constituent la première menace climatique pour les Ligériens, comme la tempête Xynthia l'a douloureusement démontré en février 2010. Plus largement, des secteurs importants de l'économie régionale sont assujettis aux conditions de température, d'ensoleillement et de pluviométrie. Il s'agit bien sûr de l'agriculture mais aussi du tourisme, du maraîchage, de la pêche ou de la saliculture.

Alors que la température moyenne s'est élevée de 0,8 C° au XX<sup>e</sup> siècle dans les Pays de la Loire, cette augmentation devrait s'accroître pour atteindre 1,8 C° de plus lors des années 2030. Comme le montre le rapport « Impact des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire » publié par le Ceser en février 2016, la vulnérabilité de notre Région au changement climatique est réelle.

Face à ce constat préoccupant, le Conseil régional prépare activement la nécessaire adaptation des Pays de la Loire. Plusieurs leviers sectoriels doivent être actionnés pour favoriser une réponse globale et efficace.

**Pour la majorité régionale, le plus important d'entre eux est la mise en place d'une transition énergétique ambitieuse dans le cadre d'une feuille de route dédiée, votée lors de la session du Budget primitif 2017.**

À travers elle, la Région souhaite mobiliser les acteurs ligériens afin de développer de nouvelles opportunités économiques dans un cadre décarboné et relever ainsi le défi climatique.

### RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES LIGÉRIENS

Il s'agit d'abord de lutter contre la submersion marine dans les départements littoraux. Depuis sa signature en mars 2012, la convention régionale de gestion durable du littoral a permis l'accompagnement de neuf Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) sur l'ensemble du littoral ligérien dont sept en Vendée et deux en Loire-Atlantique. Le montant total des actions représente près de 50 millions d'euros, cofinancés par l'État au titre du fonds Barnier, la Région et les deux Départements concernés.

Ce cadre partenarial a ainsi permis de mobiliser près de **27** millions d'euros de subventions :

**3,2** millions d'euros au titre de la gestion durable du trait de côte

**23,8** millions d'euros au titre du Plan de submersion rapide.

Forts de ce bilan positif, la Région et ses partenaires ont souhaité poursuivre leur action en faveur de la prise en compte des aléas littoraux sur la période 2017-2019. La Région poursuit donc son soutien aux collectivités dans la réalisation de travaux de lutte contre la submersion marine. Il s'agit notamment des travaux sur les digues mais également des diagnostics territoriaux de réduction de la vulnérabilité face aux aléas.



© Région Pays de la Loire - Ouest-Médias

### Par ailleurs, la Région se mobilise pour améliorer la qualité des ressources ligériennes en eau.

Avec seulement 11 % de ses cours d'eau en bon état écologique et 48 % de qualité moyenne, selon l'Agence de l'eau, la qualité des masses d'eau ligériennes est dégradée, alors même qu'elles sont cruciales. Il s'agit en premier lieu de répondre à des enjeux économiques : agriculture, tourisme, conchyliculture, industrie. De plus, l'eau est un facteur précieux de l'aménagement du territoire : accès à la ressource en qualité et quantité, qualité des milieux et des paysages...

### Lutter activement contre la submersion marine



© Région Pays de la Loire - M. Gross

## La qualité de l'eau, un enjeu crucial



© Région des Pays de la Loire - PB - Fourny

Cet état des ressources en eau, évalué de façon globale à partir d'indicateurs biologiques (populations de poissons, présence d'espèces...) et de paramètres morphologiques comme le fonctionnement des zones humides et physico-chimiques (température, nutriments, polluants...), est principalement altéré en Pays de la Loire par des tensions dans les prélèvements, par l'aménagement des cours d'eau, ou par une qualité insuffisante sur certains paramètres.

Ce chiffre de 11 % est éloigné de l'objectif fixé par l'Europe de 37 % des eaux en bon état à l'horizon 2021 pour les cours d'eau ligériens. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'à l'échelle nationale, 66 % des cours d'eau sont d'ores et déjà en bon état. Par ailleurs, le changement climatique aura des incidences sur les ressources en eau, en particulier sur leur quantité disponible. C'est un enjeu de plus en plus prégnant sur certains territoires pour l'exercice, voire le maintien, de certaines activités économiques comme l'agriculture ou le tourisme.

**Aussi, la Région, outre l'accompagnement des Contrats régionaux de bassin versant, a décidé de concrétiser son ambition.** Sur le plan stratégique, une collaboration plus étroite avec l'Agence de l'eau s'est mise en place via une convention signée le 21 juillet 2017, alors que l'Agence de l'eau élabore son 11<sup>e</sup> programme pour un total estimé à plus de 2,7 milliards d'euros. C'est une première pour les Pays de la Loire. La convention vise ainsi à « mutualiser les moyens, mobiliser nos forces et optimiser nos investissements ».

Sur le plan opérationnel, l'élaboration d'un dossier LIFE intégré sur l'eau d'ici mi-2018 a pour but de développer l'action vers les EPCI mais aussi les schémas d'aménagement de gestion des eaux déjà engagés avec les contrats régionaux de bassins versants (CRBV) auprès des acteurs de terrains. Ce projet devra contribuer à inverser la tendance récente de dégradation qualitative et favoriser une dynamique vertueuse.

Sur le lit mineur de la Loire, il s'agit désormais d'aboutir, après études, à une phase de travaux dans le cadre du Contrat Loire et ses annexes.

Enfin la Région, dans le cadre de sa politique de recherche appliquée agricole, a soutenu le projet LEG'EAU, porté par l'Association régionale d'expérimentation légumière des Pays de la Loire (ARELPAL) et six autres partenaires. Ce projet vise à optimiser l'irrigation dans la filière maraîchère ligérienne, en particulier pour les cultures qui se développent sous grands abris plastiques.



© Région Pays de la Loire - Ouest Médian - Pierre Minier

## METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'adoption de la Feuille de route sur la transition énergétique en décembre 2016, à l'issue d'une importante concertation, est la principale contribution de la Région à la lutte contre le changement climatique.

Cette feuille de route mobilisera **121** millions d'euros sur la période 2017-2020, en complément de **71** millions d'euros de fonds européens.

L'importante mobilisation des partenaires et les engagements politiques ont permis la concrétisation des premières mesures de la feuille de route dès le premier semestre 2017 avec :

- **Le lancement d'une mission de préfiguration pour la création d'un fonds d'investissement dans les énergies renouvelables.** Cet outil financier permettra à la Région d'intervenir en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des projets de production d'énergies renouvelables en partenariat avec des investisseurs publics et privés. L'objectif est de soutenir la réalisation d'environ 25 projets d'énergies renouvelables d'ici à 2021.

- **La définition de la politique de soutien aux projets de méthanisation.**
- **La poursuite de l'engagement de la Région pour la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des logements des particuliers.**
- **La structuration de l'action régionale sur les carburants alternatifs :**
  - Mobilité électrique : la Région souhaite garantir un maillage équilibré et cohérent de bornes de recharges de véhicules électriques, l'interopérabilité et la mise en place d'une tarification homogène. Un accompagnement financier a notamment été défini pour l'implantation de bornes rapides dans le cadre des travaux menés avec les syndicats départementaux d'énergie.
  - Mobilité GNV (gaz naturel véhicule) : la Région a élaboré une proposition de maillage régional de stations publiques d'avitaillement qui vise l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020. La Région a notamment soutenu l'installation d'une station bioGNV à Mortagne-sur-Sèvre à travers le projet d'Agribiométhane.
- **L'accompagnement du développement de la filière hydrogène** au travers de sa « trajectoire Hydrogène » travaillé conjointement avec la CCIR et pour laquelle deux projets ont été lauréats de l'appel à projets « territoires Hydrogène » publié par le gouvernement en 2016.
- **Le soutien aux démonstrateurs** tel que le projet *Power to Gas* sur le site de la Chanterrie à Nantes porté par l'AFUL Chanterrie. Le *Power to Gas* est un procédé permettant de convertir de l'électricité en méthane de synthèse. Dans ce projet, l'électricité est produite à partir d'installations solaires photovoltaïques et éoliennes.

La concrétisation des actions du projet SMILE qui visent à déployer à grande échelle les systèmes énergétiques intelligents (ou *Smart Grids*) permettra des progrès considérables. Les objectifs principaux sont de mieux intégrer et stocker les énergies renouvelables, de maîtriser et d'agir au quotidien sur les consommations électriques, développer les mobilités durables et l'usage des véhicules verts, sécuriser les réseaux et l'approvisionnement en électricité.



© Thinkstock - Ebbelajik

## Objectifs principaux : mieux intégrer et stocker les énergies renouvelables

# LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES

ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



4

PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET 20 RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES



51

PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX ont bénéficié des MAEC en 2017



OBJECTIF DE 100% DE PRODUITS FRANÇAIS, 50% DE PRODUITS RÉGIONAUX ET 20% DE PRODUITS BIO ou sous signe de qualité en lycées et CFA au 31 décembre 2017



1 228

MARINS-PÊCHEURS EN PAYS DE LA LOIRE

© Région des Pays de la Loire - PB - Fourmy

Depuis 2014, les Régions sont les collectivités chefs de file pour la biodiversité, ce qui leur donne une responsabilité particulière ainsi qu'un rôle fédérateur. La protection de la biodiversité ligérienne sera bien sûr au cœur de la future stratégie régionale de la biodiversité. De plus, la Région protège les milieux et les ressources naturelles, par exemple à travers les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou le maintien de celles-ci lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Parallèlement à cet indispensable effort de protection, la Région des Pays de la Loire souhaite promouvoir les richesses naturelles dont elle dispose auprès du plus grand nombre, en particulier grâce aux vecteurs que représentent le « Manger local » et le développement de l'agriculture biologique.

## PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES TERRITOIRES

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Maptam), promulguée le 27 janvier 2014, a désigné la Région comme chef de file en matière de préservation de la biodiversité. Ses prérogatives ont été précisées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages :

- Elle devient **référente des collectivités** pour les questions de biodiversité ;
- Elle doit écrire une **stratégie régionale pour la biodiversité** ;

- Elle peut, de plus, être à l'initiative de la **création d'une Agence régionale de la biodiversité** (ARB).

À l'occasion de l'adoption du Budget primitif 2017, les élus régionaux ont affirmé leur souhait de mettre en place une gouvernance résolument opérationnelle et orientée vers la définition d'un nouveau cadre d'intervention partagé : **la stratégie régionale pour la biodiversité des Pays de la Loire 2018-2023.**

Par anticipation de ce futur cadre stratégique, la Région et ses partenaires poursuivent leurs efforts en faveur d'une gestion durable de l'espace intégrant la préservation de l'environnement et le soutien à l'activité économique locale. Les quatre Parcs naturels régionaux (PNR) et les vingt Réserves naturelles régionales (RNR) présents en région constituent des acteurs clefs du développement durable des territoires. Ils seront mobilisés afin de servir de « laboratoires » de la politique régionale en faveur de la biodiversité.



© Région Pays de la Loire / Ouest-Médias

La Région souhaite également couvrir le territoire en Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Celles-ci compensent financièrement l'impact des engagements environnementaux, sur l'eau et la biodiversité, pris par les agriculteurs. 51 projets agroenvironnementaux ont bénéficié des MAEC en 2017.

**580** exploitants pour près de 19 000 hectares devraient s'ajouter aux **38 000** exploitations déjà engagées en 2015-2016 : **350** pour la biodiversité, 170 sur les territoires à enjeux pour l'eau et 60 afin de maintenir des prairies permanentes remarquables.



© Région Pays de la Loire - Nicolas DUJMEZ

Favoriser une gestion durable de l'espace

## FAVORISER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE PROXIMITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Parce que l'agriculture joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires, ainsi que pour les Ligériens qu'elle nourrit, la Région s'est clairement engagée pour soutenir les agriculteurs et les productions locales. Des actions concrètes ont été mises en œuvre pour pallier la crise agricole bien sûr, mais aussi pour construire avec les acteurs une stratégie partagée pour la compétitivité de l'agriculture et de l'alimentation en Pays de la Loire.

Dans ce cadre, un triple objectif de **100%** de produits français, **50%** de produits régionaux et **20%** de produits bio ou sous signe de qualité servis dans la restauration collective des lycées et CFA au 31 décembre 2017 a été inscrit dans la stratégie agri-alimentaire « De notre Terre à notre Table ».

En favorisant ainsi le bio, la Région contribue à la diminution des intrants chimiques dans l'agriculture. Elle a également initié le **plan « Manger local », démarche complète et structurante** pour favoriser l'approvisionnement local dans la restauration collective. C'est également dans ce contexte qu'une opération de valorisation des produits ligériens à travers la composition de menus Loire Océan est menée dans les lycées de la région (62 établissements à ce jour).

## L'agriculture joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires



© Région Pays de la Loire - M. Grass

En parallèle, et pour soutenir les équipes restauration des lycées, la Région a attribué le marché d'accompagnement de la démarche d'approvisionnement de proximité à la Chambre régionale d'agriculture. Celle-ci accompagne les équipes en lien étroit avec le conseiller restauration de chaque département. Cette action, d'une durée de deux ans, se déploie sous forme individuelle ainsi qu'à travers des plans d'actions collectives auprès d'un maximum de lycées régionaux.

La Région a également lancé en décembre 2016 une **campagne de promotion grand public « Manger régional, c'est capital ! »** dont l'objectif est d'inciter les Ligériens à consommer régional. La campagne valorise cet acte responsable et solidaire, en faveur des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires ligériennes.



Un autre volet du plan « Manger local » concerne la création, en partenariat avec les services de l'État (DRAAF), d'un **observatoire régional de l'approvisionnement de proximité**. La Région s'est pleinement engagée pour en faire un véritable outil d'évaluation des pratiques et d'amplification de la dynamique du « Manger local » dans la restauration collective (scolaire, médico-sociale et commerciale).

Enfin, la Région soutient, dans la dynamique de déploiement de RÉSEAU local, le réseau d'animation territoriale de l'approvisionnement de la restauration scolaire à l'échelle des départements. RÉSEAU local a vocation à fédérer tous les acteurs (producteurs, transformateurs, opérateurs de restauration collective, structures de réseau...) autour de cette dynamique du « Manger local » et à introduire des produits locaux dans la restauration collective.



© Région Pays de la Loire - M. Grass

## Maintenir une gestion durable des ressources halieutiques

Toujours dans le cadre de sa politique territoriale, **la Région accompagne les projets alimentaires territoriaux (PAT)** qui sont mis en place dans le but de couvrir progressivement le territoire régional en partant des initiatives locales. Élaborés de manière concertée et à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé pour mettre en œuvre un plan d'actions permettant de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective.

## PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET LES EMPLOIS QUI Y SONT LIÉS

Les trois piliers - environnemental, social et économique - du développement durable sont pris en compte dans la pêche et l'aquaculture.

Ainsi, pour la pêche, le renouvellement des actifs est un enjeu du fait du vieillissement des pêcheurs. Dans cette optique, la Région a financé deux projets : REGEMAP afin d'établir un état des lieux détaillé de la population de marins-pêcheurs et des formations

maritimes en Pays de la Loire, qui a permis d'estimer les besoins futurs en main d'œuvre ; et le projet PROLIREN, lancé en juillet 2017, dont l'objectif est d'analyser la situation de la flottille ligérienne au regard des questions de transmission des entreprises et de renouvellement des navires.

La Politique commune de la pêche (PCP) prévoit la mise en œuvre du « zéro rejet » en mer, qui implique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une obligation de débarquer l'ensemble des captures sans que celles-ci ne soient pour autant commercialisables. Si l'objectif de préservation des stocks halieutiques est louable, une telle mesure n'est pas applicable en l'état pour les navires de pêche comme pour les criées ; la filière n'est pas encore structurée pour valoriser les prises accessoires, non commercialisables. Par ailleurs, l'interdiction des rejets suppose des infrastructures de transformation ou de stockage supplémentaires et la constitution d'une nouvelle filière de traitement, inexistantes aujourd'hui. C'est pourquoi la Région a plaidé vis-à-vis des instances européennes en faveur d'un moratoire, afin de repousser la mise en application intégrale du « zéro rejet ».

Un axe de recherche plus pertinent pour la filière consiste dans l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, ce qui contribue

à atteindre le « rendement maximal durable » recherché. À cet effet, une démarche s'est engagée depuis plusieurs années afin de sélectionner les espèces d'intérêt en évitant les poissons sous taille ou sans valeur commerciale. Si des progrès ont été faits, des gains peuvent encore être générés. Ainsi, la Région a continué en 2017 à soutenir des projets de ce type, en particulier GRILLETINE dont le but est d'optimiser les grilles à langoustines.

Par ailleurs, le projet AQUAGRINERGIE, qui vise à étudier la faisabilité d'un modèle innovant de ferme aquacole associant recyclage de l'eau et utilisation de chaleurs produites par d'autres activités (comme l'industrie ou la méthanisation) a été financé en juillet 2017. Enfin, avec le dispositif d'aide à la pisciculture extensive en étang, les professionnels s'engagent à respecter durant cinq ans un ensemble de bonnes pratiques, notamment vis-à-vis de la protection des écosystèmes : assec hivernal, entretien des étangs selon des méthodes préventives, apports calciques maîtrisés, interdiction d'emploi de produits phytosanitaires...



# La cohésion sociale et la solidarité entre LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

 <b>270</b> COMMUNES AIDÉES EN UN AN dans le cadre du Pacte pour la ruralité	 <b>118,8 M€</b> POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES COMMUNES	 <b>6</b> CONTRATS TERRITOIRES RÉGION adoptés au 1 <sup>er</sup> semestre 2017 pour un montant de 13,2 M€	 OFFRE TER AUGMENTÉE DE <b>8,5 %</b>	 <b>10</b> MAISONS DE SANTÉ FINANCÉES DEPUIS JANVIER 2016	 <b>15</b> DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES TERRITORIALISÉS
---	---	--	--	--	--

La Région des Pays de la Loire a la chance d'être dynamique sur les plans économique et démographique, ce qui lui donne d'importants atouts pour réussir à se développer dans l'avenir. Pour autant, permettre à ce développement ligérien d'être à la fois équitable, équilibré et durable est un véritable défi. La Région le prépare activement en agissant sur les principaux leviers qui permettent de l'optimiser : aménagement du territoire, lutte contre les fractures territoriales, développement des mobilités, accès à la santé et au logement. Pour atteindre ses objectifs, le Conseil régional souhaite renforcer la territorialisation de son action pour en maximiser l'impact en faveur de tous les Ligériens.

## CONSTRUIRE UN FUTUR DURABLE DE FAÇON CONCERTÉE

Comme le prévoit l'article 10 de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire doit se doter d'un nouveau schéma d'aménagement d'ici à l'été 2019 : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Document stratégique et prospectif, ce schéma s'inscrit résolument dans une perspective de développement durable en fixant des objectifs de moyen et de long termes dans onze domaines répartis en trois grands ensembles :

- **Les transports** avec l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, l'intermodalité et le développement de l'offre de transport.
- **L'environnement** à travers la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le

changement climatique, la réduction de la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que la prévention et la gestion des déchets.

- Enfin, **l'aménagement**, thématique centrale du SRADDET, avec l'identification d'un enjeu particulier relatif à l'équilibre et l'égalité des territoires autour du désenclavement rural, de l'habitat et de la gestion économe du foncier.

Qui plus est, ce schéma s'inscrit dans un objectif de renforcement de la lisibilité et de la cohérence de l'action régionale. Il intègre un certain nombre de stratégies sectorielles formalisées par :

- des schémas existants prenant en compte le développement durable : Schéma régional des infrastructures et des transports, Schéma régional climat air énergie, Schéma régional de cohérence écologique ;



- des documents en cours d'élaboration comme le Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le SRADDET s'y substituera à compter de sa mise en œuvre en 2020.

Une large concertation est donc requise car le SRADDET aura un effet potentiellement prescriptif sur un grand nombre de documents de planification : Schéma de cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme, Plan de déplacement urbain, Plan climat air énergie, charte de Parc naturel régional.

Dans ce contexte, la Région des Pays de la Loire a fait le choix de créer les conditions d'une large concertation dépassant le cercle obligatoire des personnes publiques et des structures mentionnées par la loi. Les chambres consulaires et le CESER notamment y participeront. Un comité consultatif « expert » a par ailleurs été mis en place afin d'éclairer la démarche au long cours que représente l'élaboration de cette véritable stratégie territoriale.

Enfin, le dispositif de concertation associe les acteurs des territoires dès la définition des objectifs, en amont du débat en Conseil régional. Deux séries de rencontres territoriales ont été organisées en avril et en septembre 2017. La Région organise une concertation technique sur la définition des objectifs et leur traduction en règles et mesures d'accompagnement, en constituant des groupes de travail *ad hoc* et en mobilisant des instances de concertation existantes comme le Comité régional biodiversité, le Comité régional énergie climat ou la Commission consultative déchets et économie circulaire.





## Renforcer l'équilibre territorial



### LUTTER CONTRE LES FRACTURES TERRITORIALES

La renégociation du Contrat de plan État-Région autour des priorités régionales a permis d'obtenir près de 100 millions d'euros supplémentaires pour le territoire ligérien, avec une participation accrue de 62 millions d'euros pour l'État et de 37,1 millions d'euros pour la Région. Il s'agit de renforcer le volet mobilité multimodale, d'inscrire de nouvelles opérations au volet enseignement supérieur - recherche et de mener une politique volontariste en matière d'aménagement numérique.

L'État a ainsi augmenté de 15 % sa participation au CPER 2015-2020 et la Région de 9,4 %. Le montant financier total du CPER est donc passé à 907,2 millions d'euros (+12,2 %), avec un volume d'investissements généré qui passe de 1,17 milliard d'euros à près de 1,33 milliard d'euros. La renégociation du CPER permet ainsi le financement de projets structurants tout en veillant à un développement équilibré des territoires.

Par ailleurs, le bilan 2016 du CPER témoigne de l'avancée de nombreux projets inscrits.

Ainsi, 222 millions d'euros ont été engagés par l'État et la Région sur notre territoire durant l'année passée. Les exemples sont variés : gare de Nantes et travaux du CREM (Centre de réparation des engins moteurs et centre-voie), études de projet du transfert du centre Télécom et conduite de l'enquête publique, ou encore, pour le volet numérique, le déploiement du très haut débit dans les territoires.

Après une large phase de concertation auprès de nombreux élus, acteurs locaux et habitants des territoires ruraux des cinq départements, **l'Assemblée régionale a adopté, lors de la séance du Budget supplémentaire de juin 2016, son Pacte régional pour la ruralité.**

Ce Pacte pose les piliers du renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire à travers 8 enjeux et 37 mesures. Il constitue un engagement fort à lutter contre les fractures territoriales et à assurer un développement régional durable et harmonieux. Programme offensif en faveur du développement des territoires ruraux, le Pacte marque également l'engagement de la Région pour une meilleure prise en compte des enjeux de la ruralité et des territoires dans ses politiques publiques. Après une année de mise en œuvre (de juin 2016 à juin 2017), le bilan permet de constater un déploiement rapide des mesures avec d'ores et déjà des effets concrets. Ainsi, 100 % des mesures ont été engagées et deux tiers sont totalement opérationnelles.

### Déployer le très haut débit



Deux mesures à destination des communes de moins de 5 000 habitants permettent tout particulièrement de lutter contre les fractures territoriales : le Fonds régional de développement des communes et le fonds permettant d'accompagner les communes dans la rénovation de leurs écoles. Ainsi en un an, ce sont 270 communes qui ont été aidées pour leurs projets d'investissement, représentant un montant total de subventions de près de 10,5 millions d'euros. Ces aides ont permis d'aider des communes rurales à financer leur projet de dernier commerce ou encore de création de pôle enfance jeunesse. Enfin, la Région prend en compte les spécificités des territoires ruraux et la nécessité de leur désenclavement en matière de télécommunications. Elle a ainsi augmenté son effort pour l'aménagement numérique, à hauteur de 118,8 millions d'euros, afin de déployer le très haut débit et de résorber les zones blanches de téléphonie mobile.

**La nouvelle politique contractuelle adoptée au Budget primitif 2017 a été bâtie en concertation avec les élus pour accompagner les territoires dans leurs évolutions et mutations. Elle est fondée sur les principes d'équité, de proximité et de liberté :** souplesse et confiance envers les territoires et leurs élus, et partenariat avec les

autres acteurs de l'aménagement du territoire, et en particulier les Départements pour assurer une meilleure coordination des projets.

- Dans un souci de **proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités. C'est désormais l'EPCI qui est l'échelon pilote des politiques territoriales de proximité pour répondre plus efficacement aux besoins de chaque territoire.
- Dans un souci d'**équité**, la Région accompagne désormais chaque collectivité selon ses spécificités. Pour ce faire, elle propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Pour les 68 contrats destinés aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, ou Contrats Territoires-Région 2020 (CTR), les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, prennent en compte également la densité et le potentiel des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région propose ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.
- Enfin, la nouvelle contractualisation offre une plus grande **liberté** locale. Elle permet aux élus de proposer des projets pendant toute la durée

du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.

Par ailleurs, chaque contrat comporte un volet transition énergétique intégré en tant que priorité stratégique régionale dans le cadre de la feuille de route régionale. Il doit mobiliser au moins 10 % de la dotation du contrat, traduisant ainsi cette importante priorité régionale, qui se trouve au cœur des enjeux de développement durable.

Un effort de **180** millions d'euros sera ainsi consacré à cette nouvelle politique contractuelle d'ici à 2020.

**6** Contrats Territoires-Région 2020 ont été adoptés au 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour un montant total de plus de **13,2** millions d'euros.

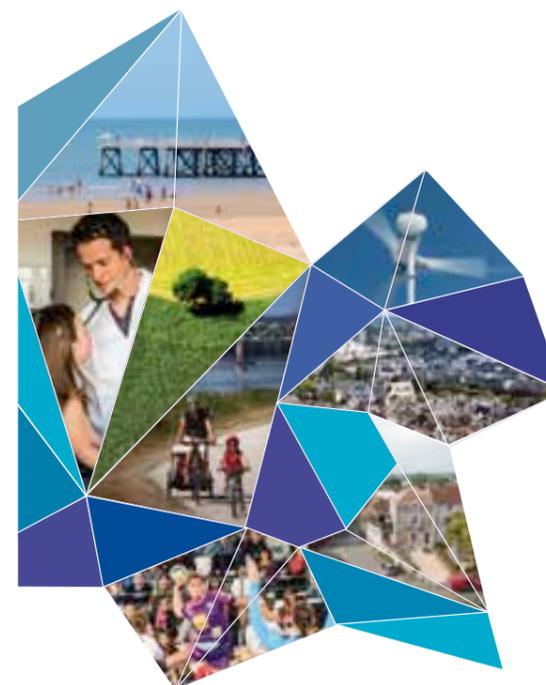


### ASSURER LA MOBILITÉ DES LIGÉRIENS

La Région répond à l'enjeu des mobilités durables par une véritable politique de transports pour le maillage des territoires.

L'une de ses priorités est de définir et **encourager les projets routiers structurants** relevant de l'intérêt régional pour faciliter les déplacements des habitants, leur donner de meilleures conditions de déplacement, et tout particulièrement à ceux résidant en zone rurale. En effet, deux tiers des déplacements domicile-travail et 95 % du transport de marchandises s'effectuent par la route en Pays de la Loire. Cet effort participe ainsi au désenclavement des territoires et au renforcement de la cohésion sociale.

### Proximité, équité et liberté



L'attractivité des territoires et la qualité des infrastructures sont en effet intimement liées : il faut disposer d'infrastructures de transport performantes pour faire venir des entreprises et assurer ainsi un développement économique équilibré sur les territoires. Cette volonté se traduit dans le Pacte régional pour la ruralité, au travers de plusieurs actions visant à contribuer au désenclavement des territoires ruraux. Il s'agit particulièrement de la mesure 7 relative au financement de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional. Le montant global du programme de subvention régionale est de plus de 116 millions d'euros.

#### La Région a également tenu à renforcer sa politique TER.

La mise en place du cadencement du réseau de transport régional au 2 juillet 2017 a été concomitante à un fort développement de l'offre TER. Celle-ci a en effet été augmentée de près de 8,5 %. Il s'agit pour moitié de la mise en place de TER à grande vitesse sur l'axe Nantes - Angers - Laval. Ces trains utilisent en partie pour la première fois en France la Ligne à grande vitesse ouverte à cette date et la Virgule de Sablé, section de ligne créée spécialement. Ces circulations permettent de raccourcir très significativement les temps de parcours notamment entre Nantes et Laval, Angers et Rennes, Angers et Laval ou encore Sablé-sur-Sarthe et Laval. Elles resserrent les mailles du réseau régional et confortent l'attractivité de l'offre de transport ferroviaire ligérienne. De plus, cette amélioration quantitative s'est accompagnée d'une amélioration qualitative de l'offre : le cadencement a permis d'accroître la lisibilité des horaires TER, d'optimiser les correspondances et d'organiser les trains selon les types de déplacements (inter ville, périurbain, maillage régional).

La prise de compétence par la Région en matière de transports interurbains et scolaires est intervenue au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Depuis cette date, la Région est donc l'autorité organisatrice de l'ensemble des mobilités non urbaines dans le domaine routier et ferroviaire. La Région travaillera dans les mois qui viennent à la réalisation d'une étude de mobilité sur les déplacements interurbains qui devra aboutir à des propositions

concrètes pour favoriser la mobilité des Ligériens sur le territoire en donnant la place à tous les modes de transport. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, plusieurs projets ont d'ores et déjà vu le jour en matière de soutien aux motorisations décarbonées :

- des véhicules électriques sont testés pour le transport à la demande dans le Maine-et-Loire (véhicules 5 places) et en Mayenne (véhicules 9 places) ;
- un car fonctionnant au BioGNV sera prochainement expérimenté dans la Sarthe ;
- le renouvellement à venir des marchés de transport intégrera de manière plus large des mesures environnementales sur les véhicules.

La Région soutient le développement du covoiturage en étant partenaire des projets menés en ce sens par la SNCF et les autres collectivités territoriales. La Région souhaite s'engager en faveur des territoires ruraux pour plus de lisibilité dans les dispositifs permettant aujourd'hui de partager la voiture.

Dans le cadre du Plan de relance de l'apprentissage et conformément à sa compétence de développement social et d'insertion des jeunes, la Région a souhaité mieux accompagner les apprentis en favorisant notamment leur mobilité, facteur décisif pour accéder à l'apprentissage et y réussir ensuite. Le Pass permis vise ainsi à favoriser cette mobilité par une participation forfaitaire de 400 euros au financement du permis de conduire jeunes au 15 juin 2017.



## ASSURER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Face à des besoins de santé croissants au sein de la population ligérienne liés à la fois à une forte natalité et au vieillissement plus marqué des Ligériens, l'enjeu principal est de favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain. Ainsi, en déclinaison du Pacte régional pour la ruralité, le **Plan d'accès à la santé partout et pour tous a été adopté au Budget primitif 2017.**

Il comporte quinze mesures pour renforcer l'offre de santé dans les territoires les plus menacés et aider les élus et les professionnels de santé à mieux préparer l'avenir. De nombreuses actions concrètes ont été engagées depuis décembre 2016.

La Région a soutenu en juillet 2017 la création du service médical Henri-Dunant à Laval, une remière en France qui mobilise conjointement douze médecins retraités et deux étudiants internes. Cef accompagnement s'inscrit dans le cadre du nouveau Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (mesure 1) afin soutenir de façon renforcée et en amont les dix territoires les plus menacés d'ici 2021 (mesure 8).

La Région a signé fin 2016 sa première convention annuelle avec l'association des pôles et maisons de santé des Pays de la Loire afin d'accompagner des projets de santé pluri-professionnels et de soutenir l'ingénierie des projets locaux de santé (mesure 2).



## Renforcer l'offre de santé dans les territoires les plus menacés

**10** maisons de santé pluridisciplinaires ont été financées depuis le début du mandat, regroupant **115** professionnels de santé dont **33** médecins généralistes ; l'objectif est d'arriver à 35 d'ici à 2021 (mesure 3).

Par ailleurs, la Région a soutenu en urgence les communes de Loireauxence (Loire-Atlantique) et Bais (Mayenne) afin d'y maintenir des médecins et permettre une relance des projets de santé de territoire. En effet, le soutien à l'engagement ponctuel de médecins volontaires, internes ou jeunes retraités, en faveur des territoires confrontés à des difficultés provisoires est possible dans le cadre du plan santé (mesure 5).

La Région a adopté en juin 2017 un Plan de prévention et d'éducation à la santé des jeunes qui, à travers six actions dédiées, vise à accompagner les lycéens et apprentis à faire de manière autonome les bons choix pour leur santé : prévention des comportements à risque, notamment les addictions, nouveau chéquier numérique Pass santé (mesure 7).

Dans un cadre partenarial, la Région s'est engagée aux côtés de l'Agence régionale de santé dans l'organisation, en octobre 2017, de deux forums destinés aux étudiants en médecine de Nantes et Angers afin de faciliter leur installation future, surtout en zone fragile. Il s'agit de sensibiliser des futurs professionnels de santé à l'installation dans les territoires en difficulté (mesure 11).

## PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT GRÂCE À LA CAUTION RÉGIONALE

La caution régionale, dite Pass logement a pour objectif de permettre à des jeunes de pouvoir bénéficier d'un garant exigé par les propriétaires pour une location. Le Pass logement est ainsi octroyé lorsqu'aucune autre caution (VISALE, Locapass, CLE, FSL, caution familiale...) n'est mobilisable. Dans ce cas, la Région se porte garante pour un maximum d'impayés de 18 mois sur un bail d'une durée n'excédant pas 36 mois. Le dispositif, au plus près des bénéficiaires, permet :

- l'accueil des jeunes, l'examen de leur demande de caution, l'orientation prioritaire vers d'autres dispositifs ;
- la proposition d'octroi, le cas échéant, de la caution régionale ;
- des actions de médiations en cas d'impayés du locataire ;
- la mise en jeu de la caution en cas d'impayés.

Créée en 2009, la caution régionale a permis l'accueil de près de 18 000 jeunes et l'octroi de près de 3 500 cautions. Les bénéficiaires sont principalement des jeunes ayant un contrat de travail (CDD, CDI, contrat aidé), mais aussi des demandeurs d'emploi, des apprentis et des personnes en alternance. Le Pass logement permet un réel accompagnement des jeunes dans leur autonomie et constitue

un véritable atout dans le début de leur parcours résidentiel. Ceci est d'autant plus vrai qu'il permet à un nombre non négligeable d'apprentis et de jeunes en formation professionnelle d'avoir accès à un logement souvent au plus près de leur entreprise, constituant ainsi un outil d'aide dans leur accès à l'apprentissage.

Par ailleurs, un tiers des jeunes accueillis sont issus de territoires ruraux, notamment en Mayenne (53 %) et en Vendée (57 %). En fonction des années, ce sont entre 30 % et 50 % des jeunes bénéficiant de la caution qui sont issus de la ruralité. Le dispositif régional joue donc un rôle important sur ces territoires de la région.

## RENFORCER LA PRÉSENCE ET L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE TERRAIN

La Région des Pays de la Loire s'attache à mettre en œuvre une politique équilibrée favorisant les complémentarités. Elle doit conserver les qualités d'une structure légère et réactive tout en parvenant à projeter efficacement ses moyens sur les territoires au bénéfice de l'action publique. Des succès peuvent déjà être soulignés comme le programme Géopal qui permet l'accès à un système d'information géographique pour de nombreux acteurs ligériens. La mise en place d'un archivage dématérialisé, commun à la Région des Pays de la Loire et aux cinq Départements renforce l'expertise et la qualité des archives, tout en diminuant le coût total du projet d'environ 60 %.

Cette volonté se traduit par une réorientation de la présence territoriale de la Région, repensée pour plus d'efficacité. Les espaces régionaux ont été remplacés par des antennes de la collectivité. Celles-ci ont vocation à diffuser davantage l'action de la Région dans les territoires et dépasser un simple rôle de gestionnaire administratif. Chacun des coordonnateurs d'antenne doit devenir un interlocuteur privilégié pour les élus locaux. De plus, de nouveaux gestionnaires du programme européen Leader soutiendront depuis les antennes les groupes d'action locale, qui gèrent ce programme sur un territoire défini.

Cette présence territoriale repensée s'appuie davantage sur les Conseils départementaux, notamment en favorisant une implantation des antennes régionales au sein de locaux départementaux. Depuis le 20 mars 2017, les agents de l'antenne régionale de Maine-et-Loire ont ainsi pu rejoindre les services départementaux au sein du centre d'activité Foch dès son ouverture en centre-ville d'Angers. Un processus analogue de co-localisation est en phase de préparation avancée avec le département de la Mayenne alors qu'une prise de contact sur le sujet s'engage avec la Vendée. Ce rapprochement géographique doit favoriser les échanges et les mutualisations.

Le Conseil régional souhaite développer sa relation avec les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire dans un cadre renouvelé. Il s'agit de permettre l'émergence d'un nouveau modèle territorial dans lequel Région et Départements seraient complémentaires et non pas opposés. Dans le cadre des nouveaux Contrats Territoires-Région 2020, une plateforme d'instruction dématérialisée commune à la Région et au Département de la Vendée est ainsi opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Par ailleurs, des pistes de mutualisation sont envisagées avec plusieurs Départements au niveau de la maintenance des collèges et des lycées tant pour les bâtiments que les équipements informatiques. Avec l'affirmation de la compétence de développement économique de la Région par la loi NOTRe, les Pays de la Loire ont fait le choix de s'appuyer sur les réseaux de développeurs constitués autour

des Départements. Désormais rattachés à l'Agence régionale, quinze développeurs économiques territorialisés couvrent l'ensemble du territoire ligérien, au plus près des besoins des entreprises.



La Région des Pays de la Loire souhaite affirmer davantage son identité maritime et adopter une stratégie dédiée à la mer lors du budget primitif 2018. Dans cette perspective,

l'Assemblée régionale mer et littoral des Pays de la Loire a réuni pour la première fois le 30 juin 2017, à l'Hôtel de Région, de très nombreux acteurs du monde maritime. La stratégie mer et littoral des Pays de la Loire tiendra pleinement compte des enjeux du développement durable dans chacun de ses trois axes :

- dans le cadre des défis de la croissance bleue, les énergies maritimes renouvelables, l'amélioration de la performance environnementale des navires ou encore l'évolution des quotas de pêche seront abordées ;
- pour la Région, la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral sont une priorité qui nécessite une meilleure connaissance des milieux marins, la restauration de la qualité des eaux, la prise en compte de l'érosion et la préservation des milieux naturels sensibles ;

- enfin, la promotion de l'identité maritime ligérienne doit parachever cette démarche qui ne pourra être durable qu'en associant étroitement la population : éducation à la mer, encouragement des vocations maritimes, sports nautiques, mise en valeur du patrimoine...

Par ailleurs, la Région s'engage à territorialiser ses offres de formation pour mieux répondre aux besoins des Ligériens. Elle a décidé, dans le cadre de son nouveau dispositif de formation professionnelle, de mettre l'accent sur les formations courtes d'adaptation à l'emploi permettant de déboucher directement sur un contrat. Afin de mobiliser les acteurs territoriaux pouvant promouvoir efficacement le dispositif, la Région souhaite s'appuyer sur les dynamiques de collaboration des 17 territoires du Service public régional de l'orientation (SPRO). Cette animation renforcée mobilisera les opérateurs sur les territoires des services publics régionaux de l'orientation et de l'emploi, les acteurs économiques des territoires identifiés dans le réseau régional des développeurs (consulaires, chefs d'entreprise, clubs d'entreprises, etc.).

Dans le cadre de sa stratégie européenne adoptée en 2016, la Région souhaite mettre les ressources de l'Europe au service du développement durable des Pays de la Loire. Elle pourra ainsi être plus offensive sur la recherche d'opportunités pour les acteurs ligériens, plus engagée dans le travail d'influence auprès des institutions européennes, plus présente dans les réseaux publics et privés bruxellois et plus active dans le soutien concret aux porteurs de projets.

Le Bureau de Bruxelles représente un maillon essentiel de cette stratégie. Il doit à la fois fédérer différents réseaux d'acteurs thématiques et s'ouvrir plus largement aux territoires ligériens. Cela passe par l'implication en son sein de nouvelles parties prenantes comme les chambres consulaires ou des collectivités des Pays de la Loire.

Pour une action efficace et effective, la Région va se focaliser sur les dossiers à fort enjeu sur son territoire, par exemple pour les secteurs suivants :



• L'agriculture et l'agroalimentaire constituent un pilier du développement territorial ; la Région investira donc les réseaux européens idoines. Elle s'engagera pleinement dans l'Association des régions européennes des produits d'origine pour développer des projets sur les produits d'appellation et de qualité et soutenir le développement de la production biologique en région.

• Le secteur innovant des énergies marines renouvelables s'inscrit dans le cadre des objectifs environnementaux de la Commission européenne ; sa promotion est assurée par les réseaux européens *Wind Europe* et *Ocean Energy Europe*. À la pointe de l'innovation dans ce domaine, la Région peut obtenir des financements européens en accompagnant la filière dans ses enjeux de recherche et développement, d'industrialisation, de développement et d'internationalisation. La Région a déposé le 5 avril 2016 avec huit autres partenaires européens une proposition pour une action « ERA-NET Cofund » pour le développement des énergies océaniques dans le cadre du programme Horizon 2020. Ce projet, retenu par la Commission européenne le 27 juin 2016 et qu'elle cofinance à hauteur de 33 % du budget total (avec un effet de levier de 50 % sur la participation privée), vise à lancer un appel à projets transnational pour la démonstration et la validation de technologies d'énergies océaniques (hydrolien et houlomoteur en particulier), sujet stratégique pour la Région.

## Mettre l'accent sur les formations courtes permettant de déboucher directement sur un contrat

## 15 développeurs économiques au plus près des besoins des entreprises





# L'ÉPANOUISSEMENT de tous les êtres humains

 <b>98</b> NOUVELLES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE <small>à la rentrée 2016, 90 à la rentrée 2017</small>	 <b>30 000</b> PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE <small>dont près de 23 000 demandeurs d'emploi</small>	 <b>63 000</b> JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ DU PASS CULTURE SPORT EN 2016-2017	 PRÈS DE <b>320 000</b> BÉNÉVOLES EN PAYS DE LA LOIRE	 <b>8,4 %</b> DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AU CONSEIL RÉGIONAL
--	--	--	---	--

© APD/LA Montre-les-baux matins

**Les compétences régionales en matière de formation et d'emploi concourent fortement à l'épanouissement des Ligériens, en favorisant l'éducation, l'orientation, la formation initiale et continue, l'accès à l'emploi et la reconversion. Le volet social du développement durable, qui traverse toutes ces politiques, trouve ainsi pleinement à s'exprimer.**

Depuis 2016, ces politiques ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé et de fortes évolutions : Grenelle de l'apprentissage et Plan de relance pour revaloriser cette voie, nouveau Pacte éducatif régional pour les lycées, refonte de l'offre de formation professionnelle... L'objectif régional est simple : améliorer la qualité de la formation et l'accès à l'emploi dans la région pour qu'elle conserve son rang et son taux de chômage, le plus faible de France (8,3 % - 4<sup>e</sup> trimestre 2016, Insee).

### ASSURER LA FORMATION DE TOUS LES LYCÉENS

La Région des Pays de la Loire connaît une forte progression démographique, en particulier de sa population lycéenne. Ce dynamisme démographique a nécessité des réponses fortes à très court terme (19 modulaires installés à la rentrée 2016, autant à la rentrée 2017). Cependant, afin d'anticiper l'évolution des effectifs des lycées publics, la Région a lancé au cours de l'année 2016 deux études conjointes : une étude démographique et une étude de capacité d'accueil des lycées publics sur trois ans pour disposer d'une vision objective de la capacité réelle de chaque

établissement au regard de sa configuration, de ses effectifs et de ses pratiques pédagogiques. Pour autant, la réalisation de **quatre nouveaux lycées** a été décidée (Nort-sur-Erdre, Pontchâteau, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Aizenay) après l'ouverture du nouveau lycée de Carquefou à la rentrée 2017. Ce nouvel équipement est labellisé BEPOS (Bâtiment à énergie positive) grâce à une très bonne maîtrise des déperditions de chaleur et en produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. Seules des énergies renouvelables (bois et panneaux solaires hybrides) sont utilisées pour assurer le chauffage et la production d'eau chaude pour les sanitaires de l'établissement.

**Afin d'accueillir tous les lycéens dans les meilleures conditions, les élus régionaux ont voté au budget 2016 une enveloppe de 399 millions d'euros pour mener des travaux** de construction, d'extension, de maintenance ; de mise en accessibilité des établissements ; d'optimisation des performances énergétiques des bâtiments (via des marchés publics de performance énergétique) ; d'amélioration des conditions de vie et d'études des jeunes. La problématique du développement durable est intégrée dans le programme d'investissements des lycées : ainsi, dans toutes les



© Thinkstock - Tom Wang

opérations de travaux significatives sont déclinés les principes visés par la démarche de haute qualité environnementale (HQE). Afin d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, **la Région adapte l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires** et des populations. Ainsi, en accord avec le Rectorat et la Direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, la Région a décidé d'ouvrir 42 nouvelles sections de formation professionnelle initiale sous statut scolaire pour la rentrée scolaire 2017 : 22 dans le public (20 Éducation nationale et 2 agriculture) et 20 dans le privé dans les quatre secteurs suivants : électricité, électrotechnique ; santé, social, paramédical ; agriculture ; hôtellerie-restauration.



### Améliorer les conditions de vie et d'étude des jeunes

## Aider tous les jeunes, quelle que soit leur qualification, à trouver leur place



En matière d'équipements des lycées, la Région intègre dans ses marchés des **clauses de développement durable** (engagement dans la démarche « objectifs CO<sub>2</sub> », emballages 100 % recyclés, etc.). Elle entend aussi valoriser une politique de réemploi, de mutualisation, de recyclage des déchets électriques et électroniques en fin de vie, recyclage confié à une entreprise d'insertion de travailleurs handicapés (au lieu de la mise au rebut). Le remplacement de véhicules nécessaires au fonctionnement des lycées s'oriente vers l'achat de véhicules électriques

Parallèlement, dans le cadre de ses nouvelles missions issues de la loi de 2014, la Région s'attache, à travers un **Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs**, à mobiliser tous les leviers de la politique régionale jeunesse pouvant permettre d'aider des jeunes sans qualification à trouver leur place. Ce volontarisme s'illustre notamment avec le développement d'une offre alternative, en partenariat avec la Fédération nationale des écoles de production, qui labellise ces structures de formation sous statut d'établissement d'enseignement privé indépendant. L'objectif régional visé est de prendre en charge jusqu'à 300 jeunes dans ces formations certifiantes, répartis sur chacun des cinq départements. À ce jour, quatre écoles se sont développées, scolarisant une cinquantaine de jeunes sur six

formations différentes.

**Avec le Pacte éducatif régional adopté en 2017**, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Nantes, la Région porte une politique volontariste ambitieuse de soutien à la réussite et à l'insertion professionnelle des jeunes lycéens et apprentis. Le Pacte invite la communauté éducative à faire grandir les jeunes dans un esprit d'engagement, de responsabilité, de créativité et d'envie d'entreprendre. Il met l'accent sur le civisme, l'esprit d'agir, la création, l'ouverture culturelle et aux autres, la prévention et promotion de la santé, la lutte contre les addictions...notamment via le nouveau Programme d'Actions éducatives ligériennes.

### ORIENTER VERS L'EMPLOI

**Le combat pour l'emploi, et en particulier pour l'emploi des jeunes, constitue une priorité centrale du Conseil régional.** En effet, les jeunes Ligériens de moins de 25 ans touchés par le chômage sont aujourd'hui 16% de plus qu'en 2010, tandis que le nombre d'apprentis a baissé de 8%, soit 2 400 apprentis de moins entre 2010 et 2015.

Pour relever ce défi, le Conseil régional a la conviction que la voie de l'alternance, et en particulier de l'apprentissage, constitue un outil d'insertion professionnelle exceptionnel, tout spécialement pour les jeunes les moins qualifiés.



## L'apprentissage, grande cause régionale

En effet, 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation. Pourtant, l'apprentissage souffre encore d'un déficit d'image et subit directement les effets de la conjoncture économique. **C'est pourquoi la nouvelle majorité a souhaité faire de l'apprentissage une grande cause régionale pour la nouvelle mandature.**

Dès son installation, un Grenelle régional de l'apprentissage a réuni près de 1 000 personnes le 24 mars 2016 et a abouti à l'élaboration du Plan de relance de l'apprentissage qui s'articule autour de sept priorités et trente mesures. Avec une hausse de 4,5% des effectifs à la rentrée 2016, le Plan de relance de l'apprentissage a montré ses premiers résultats. À ce jour, 90 % de ses mesures ont été initiées et sont actuellement en cours de réalisation. Elles seront toutes déployées d'ici 2018. Par ailleurs, 98 nouvelles formations par apprentissage ont été proposées à la rentrée 2016, 90 à la rentrée 2017.

Sur le champ de l'orientation en particulier, l'Apprentibus (mesure 5) ira dès 2018 à la rencontre des collégiens pour les sensibiliser à la diversité des métiers et des formations, et en particulier à la voie de l'apprentissage. Le réseau des Ambassadeurs de l'apprentissage (mesure 4) se déploie également sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser les jeunes et leurs familles à l'apprentissage, en utilisant l'exemple concret et le retour d'expériences. Enfin, le portail de l'apprentissage (mesure 3), outil

de services inédit à destination des jeunes, des entreprises et des CFA, compte aujourd'hui plus de 1 600 offres de contrats d'apprentissage. Par ailleurs, les CFA qui dispensent les formations sont accompagnés par la Région en termes d'investissement et d'équipement de façon à ce que les questions de développement durable soient au cœur de la formation des jeunes qu'ils accueillent.

De son côté, le programme régional de formation professionnelle Région Formation vise à renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires. **Il concerne 30 000 apprenants, dont près de 23 000 demandeurs d'emploi**, auxquels le Plan 500 000 formations a permis d'ajouter 18 000 formations en 2016 et 9 000 en 2017. Région Formation s'organise, depuis 2017, autour de trois offres complémentaires, structurées selon le degré d'autonomie et des aptitudes professionnelles des bénéficiaires :

- **RÉGION FORMATION - PRÉPA :** insertion et remobilisation de publics très éloignés de l'emploi avec les dispositifs **Rebond** (jeunes décrocheurs), **Avenir** (découverte des métiers et construction d'un projet professionnel), **Clés** (remise à niveau pour les fondamentaux).
- **RÉGION FORMATION - VISA :** formations à un métier spécifique avec certification professionnelle (diplôme, certificat ou titre) dans le cadre des dispositifs **Métiers** (formation collective pour les

métiers en tension) et **Métiers +** (financements individuels pour des métiers en tension, rares ou de niche).

- **RÉGION FORMATION - ACCÈS :** formations pour l'emploi direct en entreprise avec les programmes **Emploi** (formations courtes d'adaptation), **Entrepreneur** (création et reprise d'entreprise) et **Évolution** (salariés en évolution professionnelle de premier niveau). L'objectif du programme de formation **ACCÈS Emploi** est de favoriser la rencontre de l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences : 5 624 formations sont prévues en 2017 dont 3 600 réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

L'objectif du programme de formation **ACCÈS Emploi** est de favoriser la rencontre de l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences : 5 624 formations sont prévues en 2017 dont 3 600 réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## Faire rayonner la culture en proximité



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

**Les marchés d'achats de formation professionnelle** intègrent par ailleurs le développement durable en inscrivant dans leurs cahiers des charges la prise en compte de l'évolution des métiers au regard du développement durable en respectant les référentiels et en sachant aller au-delà afin d'optimiser l'insertion professionnelle des stagiaires ainsi que l'éducation-sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.

En matière d'orientation, l'État et les Régions assurent une responsabilité partagée :

- l'État met en œuvre la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ;
- la Région coordonne les actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation (SPRO) et à la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP), assure un rôle d'information et coordonne un réseau des centres de conseil sur la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un plan régional de l'orientation est ainsi déployé sur les 17 territoires labellisés en région. Il déclinera la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP), approuvée fin 2017.

## DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET DU BÉNÉVOLAT ACCESSIBLE À TOUS

### L'accès de tous à la culture est au cœur de l'action régionale.

Cela passe en premier lieu par l'irrigation des territoires ; la volonté de diffusion des grandes propositions culturelles hors des centres urbains a trouvé une première application concrète par l'organisation de la tournée du spectacle lyrique *Histoires sacrées*, produit par Angers Nantes Opéra, dans dix communes rurales au printemps 2017. Pour être partagée par tous, la culture a besoin d'événements festifs : les festivals sont donc un maillon fort de l'attractivité et de l'irrigation culturelle du territoire et permettent la présence d'équipes artistiques et de spectacles de qualité au plus près des habitants. Pour faire rayonner la culture en proximité, la Région s'appuie sur les partenariats qu'elle a déjà engagés avec les grands opérateurs régionaux (Fonds régional d'art contemporain, Orchestre national des Pays de la Loire, centres chorégraphiques nationaux, Centre dramatique national, etc.) ou qu'elle développera demain de façon à organiser la diffusion culturelle « hors les murs ». L'action régionale en direction du patrimoine contribue également au développement culturel durable des territoires : aménagement des centres-bourgs des Petites cités de caractère, restauration des monuments historiques, actions de valorisation à partir des travaux de l'Inventaire.

L'accès de tous à la culture passe aussi par l'accueil des publics. En effet, la Région veille à favoriser la mobilité et l'inclusion d'une grande variété de publics, grâce à ses actions spécifiques : le Programme culture et solidarité (qui comporte un volet tarifaire) et le soutien à la diffusion du spectacle vivant, notamment en milieu rural ou dans les quartiers de la politique de ville, en fournissent l'illustration. Les projets en direction des jeunes publics, des publics handicapés ou dépendants bénéficient aussi d'un accompagnement régional.

**Le Pass culture sport, outil majeur de la Région pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et au sport, a bénéficié à 63 000 jeunes en 2016-2017** et rassemble plus de 900 partenaires sur tout le territoire. Il sera dématérialisé en 2018 ; cette dématérialisation permettra entre autres d'économiser les coûts de fabrication et d'expédition des chèquiers papier actuels, tout en s'adaptant aux pratiques dématérialisées des jeunes bénéficiaires. La nouvelle stratégie culturelle adoptée par la Région en juin 2017 renforcera encore ces aspects de la politique culturelle, l'inscrivant pleinement dans les enjeux du développement durable, notamment à travers la création de parcours culturels qui contribueront au développement d'un tourisme doux.

**La notion de sport durable** fait l'objet d'une prise de conscience qui touche l'ensemble des acteurs sportifs et s'inscrit dans une vision plus globale de développement durable du territoire ligérien. L'organisation des activités sportives doit intégrer de façon croissante une démarche de développement durable ; en particulier, la question des déplacements générateurs de gaz à effet de serre mérite une attention particulière, aussi bien en ce qui concerne les entraînements, la participation aux compétitions, ou l'assistance aux spectacles sportifs. La diminution du nombre et de la longueur des déplacements comme l'utilisation de modes de transport doux constituent un enjeu de santé et de qualité de vie. L'aide régionale à l'acquisition de minibus par les ligues ou comités régionaux s'inscrit dans cet objectif.

Par ailleurs, l'intérêt environnemental appelle petit à petit les acteurs à mettre en œuvre des réunions à distance au sein d'espaces de visio-conférence. La Région valorise l'utilisation par le mouvement sportif des antennes régionales de Nantes, Saint-Nazaire, Laval, Le Mans, Angers et La Roche-sur-Yon en lien avec l'équipement qu'elle a financé au sein de la Maison des sports à Nantes.

La collectivité est également attentive à toute action favorisant une gestion et une organisation respectueuses de l'environnement, soucieuses du rôle social que le sport peut jouer au niveau national et international tout en adoptant des nouveaux modes de consommation durable. Ainsi, la Région soutient les projets écoresponsables des ligues ainsi que leurs actions incitant à une pratique physique et sportive « régulière, raisonnée et raisonnable » pour la santé et le bien-être en général ainsi que l'accompagnement d'études mesurant l'impact économique et social des événements. L'aide susceptible d'être attribuée par la Région aux manifestations sportives peut aussi être conditionnée au respect d'un certain nombre d'engagements visant à réduire l'impact environnemental de ces rassemblements (éco-conditionnalité). En ce qui concerne les **sports et pratiques en milieu naturel**, dont l'observation relève des départements à travers des Plans

départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI), une coordination est instaurée au sein de la Conférence régionale consultative du sport. Les caractéristiques des Pays de la Loire (450 km de littoral, dont 210 km de plages ; 1 000 km d'itinéraires cyclables banalisés et sécurisés dont la Loire à vélo ; 13 000 km d'itinéraires de randonnée ; 4 parcs naturels régionaux ; plus de 3 000 sites équipés pour les sports de nature ; un secteur du tourisme qui représente 10 % des activités économiques et de l'emploi de la région) amènent un fort développement des activités qu'il faut maîtriser par des sites, des dessertes, des hébergements, de la formation, des métiers, de l'animation, de la communication et des projets réussis qui donnent l'exemple et suscitent l'envie.

Dans ce contexte, les préconisations sont les suivantes :

- favoriser la création d'équipements légers de proximité, qui représentent une réponse adaptée à la carence d'équipements sportifs de pleine nature, notamment en milieu rural (dimension éducative) ;
- les équipements doivent faire l'objet d'une cogestion avec les gestionnaires d'espaces naturels. Pour chaque équipement, il est souhaitable d'identifier un référent territorial (aussi bien pour les questions d'animation que pour l'exercice du pouvoir de police) ;
- il est opportun de structurer l'offre touristique autour des équipements, pour générer des ressources en vue d'un meilleur entretien ;
- il est recommandé enfin d'intégrer les lieux de pratique dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT trames vertes et bleues...).



© Photoir

## Inciter à une pratique physique et sportive régulière, raisonnée et raisonnable



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

## Un bâtiment de haute qualité environnementale pour héberger le futur CREPS



Enfin, le **projet de futur CREPS** (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) s'inscrit dans une démarche volontaire de haute qualité environnementale, qui vise à améliorer des conditions de vie (circulations, traitement des déchets, énergies nouvelles...), à améliorer les aménagements extérieurs (création de pistes d'entraînement, de VTT, liaison vers le Cens et l'Erdre...) et le développement de cibles environnementales telles que liaisons douces intérieures, énergie propre, optimisation des consommations, utilisation des eaux de ruissellement pour l'arrosage...

**La Région des Pays de la Loire mène une politique spécifique en faveur du bénévolat.** En effet, développement durable et cohésion sociale sont intimement liés et se renforcent mutuellement. Le bénévolat est un facteur essentiel de la cohésion sociale.

En Pays de la Loire, on dénombre **75 000** associations en activité portées par près de **320 000** bénévoles qui interviennent au moins une fois par semaine. En 2016, plus d'un jeune sur trois déclare s'être investi dans le bénévolat.

La Région apporte son soutien à ce dense tissu d'associations et à l'action des bénévoles. Elle s'appuie largement sur eux pour mettre en œuvre les priorités qu'elle s'est données : lutte contre les violences faites aux femmes et contre leur isolement, réduction de la grande précarité. Elle a renouvelé son mode de soutien au monde associatif, avec une volonté d'élargissement et d'ouverture à de nouveaux acteurs, en proposant deux appels à projets. L'accent a été mis sur l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et sur la solidarité.

La Région agit pour la reconnaissance de l'engagement de milliers de Ligériens au service du dynamisme de notre territoire. Ainsi, la manifestation « les bénévoles dans la course », organisée dans le cadre des 24 Heures du Mans, en juin 2017, faisant suite à celle des « bénévoles dans le vent » organisée en 2016 dans le cadre du Vendée Globe, a permis de mettre en lumière celles et ceux qui donnent de leur temps et qui s'investissent sans compter dans le tissu associatif de leurs communes. Une médaille régionale du bénévolat a également été créée pour matérialiser cette reconnaissance.



## Création d'une médaille régionale du bénévolat

## ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

En qualité d'employeur, la Région des Pays de la Loire investit pleinement sa responsabilité d'acteur du développement durable pour le déploiement d'une politique RH autour de trois axes : **l'insertion, la transformation des métiers et la qualité de vie au travail.**

Outre ses actions par le biais des politiques publiques qu'elle conduit, la Région contribue en qualité d'employeur à **l'insertion de différents publics.**

- La collectivité s'inscrit dans une démarche volontariste de développement de **l'apprentissage** dans les lycées et les services administratifs régionaux (passage de 40 à 80 apprentis sur deux ans). Les diplômés préparés vont du CAP au Master dans divers métiers. Le taux de réussite se situe depuis plusieurs années à plus de 90 % et témoigne de l'engagement important des maîtres d'apprentissage et des équipes qui accompagnent les jeunes dans leur insertion professionnelle.
- La Région en tant qu'employeur a une politique très active de recrutement, d'intégration et d'accompagnement des **travailleurs handicapés** (58 fin 2007 à 252 fin 2016) et a recours à des entreprises du secteur protégé pour certaines activités régionales. **Le taux de travailleurs handicapés est ainsi de 8,4 % (norme légale: 6 %).** Une convention avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées de la

Fonction publique concrétise l'engagement régional et se traduit par 200 000 euros de dépenses en 2016 pour accompagner les salariés handicapés.

La Région des Pays de la Loire anticipe les **évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.** En 2015, elle a décidé d'expérimenter le télétravail pour quelques agents volontaires, puis a décidé, à l'issue de cette phase, de pérenniser au 1<sup>er</sup> novembre 2017 ce mode de travail et d'en élargir le nombre de bénéficiaires. Le **télétravail** est un dispositif innovant qui s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable de la collectivité, mais aussi de qualité de vie au travail et d'efficacité du service public à coûts maîtrisés.

Le Conseil régional a fait de la **formation de ses agents** un enjeu stratégique. L'offre de formation s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable, afin de valoriser les bonnes pratiques et d'en améliorer d'autres collectivement. Ainsi, chaque agent régional peut contribuer à faire de la Région une collectivité exemplaire et écoresponsable dans son fonctionnement.

Enfin, la Région des Pays de la Loire développe les initiatives en faveur de **la qualité de vie au travail et du développement professionnel de ses collaborateurs.** Elle déploie désormais progressivement le **document unique d'évaluation des risques professionnels** sur l'ensemble de ses sites de travail soit environ 120. Cette démarche

consistant à cartographier et à hiérarchiser les risques est un élément essentiel du développement d'une culture de santé et sécurité au travail dans la continuité des actions de prévention en place. Parallèlement, la collectivité a adopté en décembre 2016 un Schéma d'orientation sur la prévention des risques psychosociaux priorisant les cinq axes. De plus, les recrutements d'un second médecin et d'un technicien de prévention ont été concrétisés en 2016.

**La clarification et le renforcement des responsabilités managériales** participent à une meilleure qualité de vie au travail. Les politiques RH restent vaines tant qu'elles ne sont pas comprises, partagées et déployées par l'ensemble de l'encadrement. La réorganisation des services décidée en 2016 vise notamment à prendre en compte cet enjeu par le développement du management de projets, l'allègement du nombre de niveaux hiérarchiques et la mise en place d'une fonction de conseil et d'appui managérial auprès des directions.

La politique interne a été renforcée par la mise en place d'un **rendez-vous annuel dédié à la mobilité.** La première édition a permis de démultiplier les opportunités de mobilités, favorisant ainsi le développement professionnel et les montées en compétences.



## La Région des Pays de la Loire développe les initiatives en faveur de la qualité de vie au travail et du développement professionnel de ses collaborateurs



# La transition vers UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

  
NOUVELLE  
STRATÉGIE D'ACHAT  
ADOPTÉE  
EN JUIN 2017

  
ATELIER DE  
REPROGRAPHIE  
RÉGIONAL LABELLISÉ  
IMPRIM'VERT

  
1,35 M€  
POUR LE FONDS DE SOUTIEN  
AUX COMMERCES  
EN MILIEU RURAL

© Région des Pays de la Loire - S. DACHÈRE

L'économie dite « circulaire », par opposition au modèle « linéaire », vise à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production de déchets (par la prévention, le recyclage ou la valorisation). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 en a donné une définition désormais inscrite dans le Code de l'environnement et a reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national. Il s'agit d'un des piliers du développement durable, qui couvre un large spectre allant de l'approvisionnement durable au recyclage des déchets, en passant par l'éco-conception et l'allongement de la durée d'usage. Si le Conseil régional s'inscrit dans cette démarche, il cherche plus généralement à faire de la commande publique régionale et de son action économique un levier pour le développement harmonieux du territoire.



© Région des Pays de la Loire - Ouest-Médias

## AFFIRMER UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'ACHATS

Le rapport « Innover dans le champ de la commande publique » a posé, lors de la session du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016, les fondements de la stratégie d'achat régionale en mettant en exergue quatre objectifs majeurs :

- l'optimisation de l'achat public pour réaliser des économies ;
- le soutien aux entreprises, particulièrement le tissu des TPE / PME ;
- la mobilisation de la commande publique au service des priorités politiques du Conseil régional ;
- et la dématérialisation de la commande publique.

La Région des Pays de la Loire a adopté sa stratégie d'achats en juin 2017, lors de la session du Budget supplémentaire. Ce vote est l'aboutissement d'une démarche volontariste visant à mieux utiliser le poids de la commande publique au profit des finances régionales et des priorités politiques de la collectivité.

En parallèle, elle s'est engagée depuis de nombreuses années, au travers de la commande publique, en faveur du développement durable et de la RSE. Cet engagement a été conforté par l'axe 3, « **Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables** au service des priorités politiques du Conseil régional ». Les actions qui constituent cet axe complètent et s'intègrent à la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, au Plan d'action pour l'économie circulaire et au Schéma régional d'aménagement, de développement

et d'égalité des territoires (SRADDET). Elles répondent également à l'obligation prescrite par les lois du 31 juillet 2014 relative à l'ESS et du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui imposent la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Cet axe réaffirme la volonté régionale de poursuivre l'action engagée en matière de clauses d'insertion socio-professionnelle afin de venir en appui aux politiques publiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette action sera renforcée par le recours plus fréquent aux marchés réservés en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), du handicap, et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

## PRENDRE EN COMPTE ET VALORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La stratégie d'achat régionale inclut également un fort volet autour de la **prise en compte**

**des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire.** La Région souhaite ainsi poursuivre sa démarche de qualité environnementale en s'appuyant sur le référentiel HQE pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure sur les lycées, les établissements d'enseignements supérieurs et les bâtiments administratifs. Elle intègre, dans ses opérations de travaux, des considérations d'écoconstruction, d'efficacité énergétique du bâti (Réglementation thermique, label Bâtiment basse consommation...) et de limitation des nuisances environnementales. Afin de généraliser les « chantiers à faibles nuisances », la Région tend à systématiser la charte « chantier vert » qui exige la production d'un schéma d'organisation, de valorisation et de gestion des déchets et la définition des rôles de chaque intervenant sur le chantier. Cette charte contribue à limiter les nuisances dues aux chantiers (nuisances liées aux produits de chantier, aux produits de bâtiment, aux processus du chantier), à réduire les bruits de chantier pour



© Région des Pays de la Loire - M. Grass

les riverains et pour les ouvriers, à maîtriser les risques de pollution de la parcelle et du voisinage, etc. La Région souhaite mieux maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie en particulier grâce aux marchés de travaux au travers des labels « BBC 2017 » et « E+/C- » et du plan d'investissement des lycées. Elle s'est également engagée dans le concours CUBE 2020 qui récompense les propriétaires occupants ayant réduit leurs consommations énergétiques en comparaison avec une consommation de référence basée sur les trois dernières années.

D'une façon générale, la Région privilégie, chaque fois que possible, les **achats responsables** par la prise en compte, dans ses critères de sélection des offres ou dans la rédaction de ses cahiers des charges, du caractère éco-conçu ou recyclable des produits. Une attention particulière est ainsi portée à l'origine du bois, à la robustesse des équipements, à l'origine des fibres utilisées pour les vêtements du personnel régional (par exemple, les vêtements de travail des agents régionaux des lycées, confectionnés en tissu bio-équitable), à l'achat privilégié de produits d'entretien « ecolabel » (la moitié des lycées a adhéré à ce groupement d'achats de produits ménagers) ainsi qu'à l'achat du papier et au choix

des encres utilisées : l'atelier de reprographie régional a ainsi renouvelé pour la période 2017-2019 la charte d'adhésion à la marque Imprim'Vert, marquant son engagement à réduire les impacts environnementaux de son activité par une gestion vertueuse, et le magazine régional est imprimé sur du papier recyclé à 100 %.

L'économie circulaire est également illustrée par le dispositif DETOX visant à collecter et recycler les déchets issus des activités pédagogiques des laboratoires et ateliers des lycées publics et privés ligériens.

Enfin, la Région a débuté en 2017 l'élaboration d'un Plan d'actions régional sur l'économie circulaire.

## PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Chef de file du développement économique, la Région a souhaité inscrire dans le Pacte pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation les déclinaisons opérationnelles du **Livre blanc sur l'économie de proximité**. Cela passe par plusieurs actions :

- **la mise en place d'un fonds de soutien aux commerces en milieu rural (1,35 million d'euros).** Il permet d'aider directement les

commerçants et artisans, situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale, dans leur projet d'aménagement et de modernisation de leurs outils de travail.

- **un appel à projets « Économie de proximité »**, intégré dans le plan d'actions annuel de la Chambre des métiers et d'agriculture régionale et qui fait l'objet d'un subventionnement régional à hauteur de 80000 euros. Cette action vise à accompagner des solutions innovantes permettant de faciliter l'accès à des services de proximité pour la population, et notamment dans les territoires ruraux, via des appels à projets.
- **la Biennale de l'économie de proximité** qui aura lieu à l'automne 2017.
- **la promotion d'un meilleur équilibre touristique.** La mise en place du nouveau volet « Destinations touristiques » dans les Contrats Territoires-Région 2020 permet d'accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement touristique. Il faut également noter la forte ambition portée sur le tourisme à vélo, qui favorise un tourisme doux sur l'ensemble du territoire régional.



2016  
2017

**RAPPORT  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

